



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sang

Question écrite n° 19604

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'utilisation du sang restant après une opération. En effet, il est possible de faire effectuer des prélèvements sanguins sur le futur opéré, dans le mois qui précède une intervention qui saignera : ces molécules lui seront restituées en cours d'opération. Si la totalité du sang en réserve n'est pas utilisée, elle est détruite, même si l'opéré est un donneur habituel par ailleurs. Le médecin du centre de transfusion sanguine de Bois-Guillaume (76) précise que l'on ne peut courir le risque d'utiliser des molécules a priori contaminées. L'étude des molécules n'est pas poussée puisqu'il s'agit de restituer au donneur son propre sang. Or, à l'heure où les centres de transfusion sanguine se plaignent du peu d'enthousiasme de la population à donner son sang, comment peut-on abandonner cette manne ? Par ailleurs, contrairement aux USA, la France n'autorise pas le don dirigé (parents, fratrie ayant un groupe similaire) : quel est le motif de ce rejet ? D'où viendra le sang qui sera nécessaire si le prélèvement autotransfusionnel est insuffisant ou si le sujet arrive en urgence ? Il lui demande de bien vouloir répondre à ces questions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19604

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5256